

Reprise de la dynamique de créations d'entreprises

Face au manque d'emplois, la création d'entreprise est un levier essentiel de créations d'emplois.

En 2016, 10 200 entreprises ont été créées dans l'arrondissement de Lille, soit 31% des créations régionales.

Par rapport à 2015, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 8% dans l'arrondissement de Lille (soit +822 créations), plus fortement qu'en région (+2%) et qu'en France métropolitaine (+6%).

Lille concentre 31% des créations d'entreprises (soit 3 119 créations), **suivi par Roubaix** (810), **Tourcoing** (704) et **Villeneuve d'Ascq** (506).

Les créations de sociétés par actions simplifiée et les immatriculations de professions libérales et de commerçants augmentent fortement (respectivement +573, +323 et +192 créations). En revanche, les immatriculations d'artisans-commerçants et les créations de sociétés à responsabilité limitée sont en recul (respectivement -93 et -92 créations).

Les créations d'entreprises sont en **forte croissance** en 2016 dans les **activités spécialisées, scientifiques et techniques, de services administratifs et de soutien** (+419 créations) et le **commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration** (+313 créations).

Arrondissement de Lille

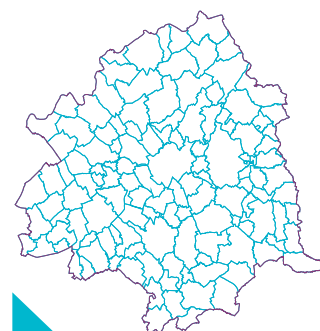
1 236 000 habitants

124 communes

880 km²

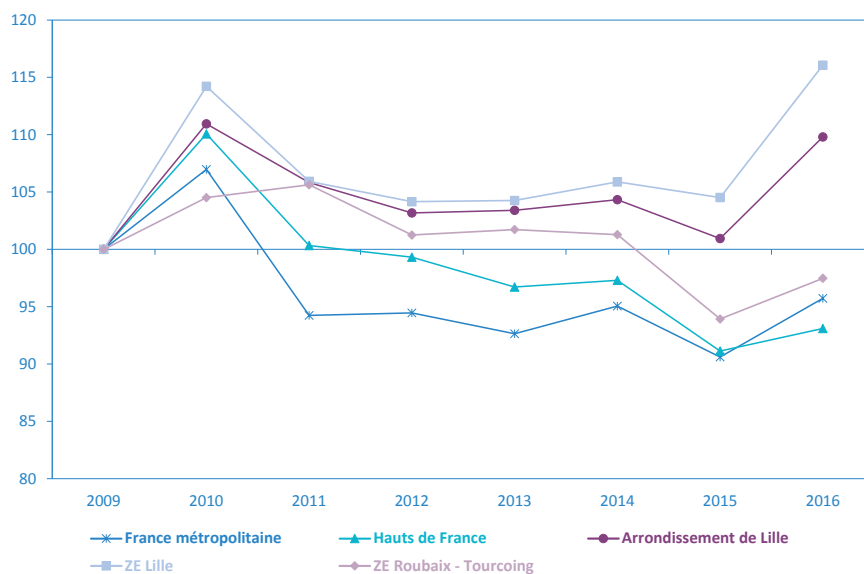
10 200

entreprises créées en 2016



+9%
en 1 an

Evolution du nombre de créations d'entreprises (base 100 en 2009)



Source : INSEE / Répertoire des entreprises et des établissements Sirene

■ Au 31 décembre 2015, l'arrondissement de Lille recense 72 025 entreprises du secteur marchand non agricole en activité, soit 27% des entreprises régionales.

■ Le taux de création* est plus élevé dans l'arrondissement de Lille (14,2%) qu'en région (12,5%) et qu'en France métropolitaine (12,8%).

* Taux de création : Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de l'année considérée

Depuis le 1^{er} janvier 2007, une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, sont retenues :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production ;
- 2) les cas où l'entrepreneur reprend une activité après une interruption de plus d'un an ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

Depuis 2009, les créations sous régime d'auto-entrepreneur sont également comptabilisées.

CONTACT

Aurélien THOREL, chargée d'études
Mail : a.thorel@competencesetemplois.org

L'ensemble des publications est disponible sur notre site internet :
www.competencesetemplois.org